

CONTRIBUTION DU CESER AU SRADDET
Enjeux, objectifs et premières propositions d'actions

Séance plénière du 18 octobre 2017

Ce document reprend et complète la première contribution adoptée le 22 juin 2017.

INTRODUCTION

Une volonté de contribution en amont sur un ensemble de thématiques

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), issu de la loi relative à la nouvelle organisation de la République (NOTRe) du 7 août 2015, détermine les orientations stratégiques et les objectifs de développement régional en matière d'aménagement du territoire, de mobilité et de développement durable.

Il marque la volonté de mise en cohérence des précédents Schémas sectoriels¹ et de meilleure coordination des politiques publiques régionales concourant à l'aménagement du territoire, la loi NOTRe renforçant le caractère prescriptif du nouveau schéma régional.

Le CESER souhaite, à cette occasion, évoquer les diverses conceptions attachées au terme de « territoire ». La notion de territoire prend en compte un espace géographique et ses réalités politiques, économiques, sociales, culturelles et écologiques. Chacun développe néanmoins une perception différenciée de cet espace qui l'entoure, autour de rapports multiples. Le territoire est donc un espace vécu et approprié.

Il est également le résultat d'un processus renégocié par un ensemble de pratiques politiques et sociales. Il n'est jamais acquis, il se construit en permanence, dans un processus interactif.

Le territoire s'inscrit par ailleurs dans une société mobile et connectée, les échelles d'action se multiplient et se diversifient, les territorialités sont de plus en plus éclatées, les appartenances et les identifications multiples. La mobilité des citoyens invite ainsi à repenser la notion de territoire et de frontière, au point que l'on peut s'interroger sur le fait de savoir si les territoires ont encore un sens à l'heure de la mondialisation des marchés et de la mobilité des hommes, à l'heure des mondes virtuels et des réseaux... Oui si l'on estime que face à la mondialisation, on assiste au retour de la proximité et du développement local : les liens réels cohabitent avec les liens virtuels, l'hyper proximité avec l'hyper mobilité².

Il convient à ce titre de souligner la prise en compte par la politique contractuelle régionale de la diversité des territoires. Elle permet ainsi de conjuguer l'ambition de « faire territoire » et le respect des spécificités locales.

Les collectivités territoriales et autres acteurs concernés par les domaines couverts par le SRADDET sont associés à son élaboration, et parmi eux le CESER qui a défini les modalités et les premiers axes de sa réflexion sur ce Schéma. Il souhaite transmettre ces travaux au Conseil régional dans un esprit contributif, afin d'exprimer les attentes des organisations et acteurs de la société civile organisée, afin qu'elles puissent être prises en compte en amont de l'aboutissement du SRADDET.

Les apports du CESER se traduiront à la fois :

- par les avis et contributions qu'il pourra livrer au fil des consultations intermédiaires, parallèlement au processus d'élaboration du futur schéma,
- par le souci de livrer une vision d'ensemble le plus tôt possible pour ne pas limiter cette contribution aux seuls avis qu'il devra obligatoirement rendre le moment venu sur chacun des schémas puis sur le SRADDET.

¹ - Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT)
- Schéma Régional de l'Intermodalité (SRI)
- Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE)
- Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)
- Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

² Cf. les travaux de la Section Veille et Prospective du CESER Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de son Auto-saisine « Faire territoire(s) » (2017) et ses références aux travaux universitaires en la matière.

Le CESER souhaite la prise en charge collective et cohérente de grands enjeux de société au prix s'il le faut d'un changement de paradigme, d'un renouvellement des pratiques ou d'expérimentations.

Il s'agit notamment de l'emploi, de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement, du logement, de la place faite aux jeunes, de la continuité des services publics dans les territoires.

Cette première contribution du CESER répond aux thématiques obligatoires que doit comporter le SRADDET³. Elle aborde également des enjeux transversaux de gouvernance, d'articulations avec les schémas régionaux (SDREII et SRESRI⁴), et de régulations.

Un territoire offrant des opportunités à l'ensemble de sa population

Considérant le caractère à la fois vaste et hétérogène de la région Nouvelle-Aquitaine, le CESER a souhaité que sa contribution soit animée par la volonté de contribuer à une diminution des inégalités à l'oeuvre sur le territoire régional. Autrement dit, de permettre à la Région de jouer pleinement son rôle incitateur et régulateur, devant anticiper les mutations économiques et favoriser un développement polycentrique sur le territoire, dans le cadre d'un projet co-construit avec les habitants. Ambition fondamentale - et fondatrice dans le cas d'une nouvelle région - veillant à l'équité entre les territoires, au regard de l'égalité des citoyens devant la loi.

Dans cet esprit, les enjeux de développement durable et équilibré des territoires sont multiples :

- Un enjeu de cohésion régionale : les territoires infrarégionaux se caractérisent par des dynamiques très contrastées, marqués par la métropolisation et la littoralisation, attractifs à l'ouest et révélant des difficultés économiques et sociales croissantes au fur et à mesure que l'on se déplace vers l'est. Après avoir clairement identifié les déséquilibres interterritoriaux, l'action du Conseil régional devra être conduite par un souci d'équilibre et de complémentarités entre les territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux, frontaliers, côtiers ou « de l'intérieur ».
- Des enjeux sociaux conditionnant l'équité entre les habitants de la région face à l'accès aux services, aux services publics, à l'offre de soins, à une vie culturelle et sportive.
- Des enjeux de mobilité croissants posant la question de la capacité des infrastructures à supporter la concentration ou l'étalement des activités et des populations sur certains territoires (métropolisation, périurbanisation...) et à développer des relations de proximité avec les territoires lointains.
- Des enjeux d'éducation et de formation devant garantir, en partenariat avec les acteurs concernés, l'accessibilité à une offre d'orientation et de formation en cohérence avec les besoins du territoire dans toutes ses composantes, développer l'accès à l'enseignement supérieur et à la recherche, donner de la visibilité à l'offre globale de formation sur le territoire.
- Des enjeux environnementaux dus aux pressions croissantes sur les sols, l'eau, la biodiversité... La dimension de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement durable doit à ce titre être mise en avant. Elle conditionne en effet plusieurs pistes d'action devant garantir, dans ce domaine, une capacité de compréhension et d'action des acteurs de la société dans leur ensemble, et construire ou renforcer ainsi les pratiques de sauvegarde de l'environnement.

³ Habitat, Gestion économe de l'espace, Intermodalité et développement des transports, Maîtrise et valorisation de l'énergie, Lutte contre le changement climatique, Pollution de l'air, Protection et restauration de la biodiversité, Prévention et gestion des déchets, Désenclavement des territoires ruraux, Implantation des infrastructures d'intérêt régional, Equilibre et égalité des territoires.

⁴ Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Considérant que la nature et l'importance de ces enjeux sont aussi la conséquence de modèles d'organisations sociétales et de modèles comportementaux maintenant devenus partiellement obsolètes et/ou inadaptés, le CESER propose d'encourager les initiatives locales globales et de privilégier les projets ayant une approche systémique de l'organisation territoriale, répondant à l'optimisation conjointe des flux de personnes, de marchandises et d'énergie, à l'encouragement à l'autonomie alimentaire et énergétique, au renforcement de la proximité des services de solidarité et des services publics, et au développement d'écosystèmes territoriaux autonomes. De cet objectif majeur d'équilibre et d'égalité des territoires et de ses enjeux, découlent les autres thèmes intégrant le Schéma d'aménagement du territoire et abordés dans cette contribution.

Le CESER souhaite également traiter le sujet de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, cela contribuant à l'aménagement du territoire dans toute son acception. Il souhaite l'inscription d'une ligne clairement identifiée dans le budget du Conseil régional. Cet acte devrait contribuer à réduire le nombre de personnes sous le seuil de pauvreté en menant des actions d'accompagnement, par la mise en réseaux des initiatives locales, facilitant l'accès à un logement, aux soins, à une formation, à un emploi.

Dans cet esprit, le CESER rappelle son expression du 15 décembre 2016 sur l'accueil des populations réfugiées, appelant à prendre les mesures de protection et d'accueil permettant une solidarité active et une intégration sociale pour cette population.

Les pages qui suivent proposent, par thème :

- 1) une présentation en trois colonnes des « Enjeux », « Objectifs » ainsi qu'une synthèse des propositions d'actions ;***
- 2) les propositions d'actions dans leur version détaillée.***

THÈME 1 - HABITAT

ENJEUX	OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS (<u>synthèse</u>)
<p>Rappel : L'accès au logement ou à l'hébergement est un droit de portée constitutionnelle.</p> <p>➤ Enjeu 1 : Une politique régionale de l'habitat qui repose sur le développement durable des territoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eviter le mitage et l'étalement urbain ; • Concilier la qualité de l'habitat, du cadre de vie et des équilibres territoriaux ; • Renforcer les centralités urbaines de toutes les échelles de villes (petites, moyennes, départementales...) <p>➤ Enjeu 2 : Une réponse adaptée aux besoins en logement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qui diffère selon les personnes (les jeunes, les salariés dont les saisonniers, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les personnes sans logement...) et selon les activités (agriculture, tourisme, artisanat...) • Qui tient compte des enjeux environnementaux (transition énergétique, maîtrise de la consommation d'espace...) et de mixité sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prendre en compte la dimension « habitat » dans les politiques territoriales, économiques, numériques, de formation. ➤ Renforcer les ressources en ingénierie urbaine des territoires, développer l'accompagnement de la gouvernance urbaine. ➤ Anticiper à l'échelle des territoires de vie (et des nouveaux EPCI) les besoins en logement. ➤ Favoriser l'adaptation et la rénovation de l'offre de logements, dont la rénovation énergétique. ➤ Reconquérir le bâti ancien, par la réhabilitation. ➤ Mieux articuler urbanisme et transports collectifs. ➤ Accompagner la transition énergétique du patrimoine public et privé 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prise en compte effective par les Collectivités concernées des outils réglementaires de planification urbaine tels que les SCOT et les PLUI. ➤ Accompagner et aider les territoires dans la mise en œuvre d'outils d'urbanisme opérationnel pour la reconquête et la rénovation de l'habitat. ➤ Favoriser la coopération entre les structures d'accueil et accroître l'offre diversifiée en logements accessibles pour les jeunes (étudiants, apprentis, jeunes travailleurs et saisonniers) demandeurs d'asile, personnes sans domicile.

THÈME 2 - GESTION ECONOMIQUE DE L'ESPACE

ENJEUX	OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS (<u>synthèse</u>)
<p>➤ Enjeu 1 : Une artificialisation croissante des sols :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre en considération les conséquences financières, environnementales, sociales et sociétales de l'étalement urbain ; • Imaginer des réversibilités d'usages. <p>➤ Enjeu 2 : Des enjeux de développement durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesurer les impacts directs sur l'environnement : ruissellement des eaux et érosion des sols, susceptibles d'être accentués par le réchauffement climatique, appauvrissement de la biodiversité, altération de sites naturels sensibles ou des paysages ; • Stopper la réduction des zones agricoles, notamment dans les couronnes périurbaines ; • Calculer l'impact de l'étalement urbain et du mitage sur le coût de fonctionnement des réseaux (approvisionnement en eau potable et assainissement, énergie...). <p>➤ Enjeu 3 : Des enjeux en matière de mobilité : L'étalement urbain augmente les besoins de mobilité que les transports collectifs ne peuvent pas ou mal satisfaire dans les zones peu denses (= dépendance plus marquée à l'automobile).</p>	<p>➤ Maîtriser l'étalement urbain et contrôler le mitage pour préserver les espaces agricoles et naturels.</p> <p>➤ Passer de la planification nécessaire à une gestion agile des espaces pour promouvoir les opportunités et réduire les externalités négatives.</p> <p>➤ Requalifier et redynamiser les espaces ruraux.</p> <p>➤ Répondre aux besoins de mobilité induits par les formes d'urbanisme.</p> <p>➤ Favoriser la densification des villes, en maîtrisant les risques d' « entassement urbain » avec ses effets sur la qualité de vie et la santé.</p> <p>➤ Redynamiser les centres villes en clarifiant les fonctions des espaces urbains.</p>	<p>➤ Maîtriser l'utilisation du foncier (extension urbaine, mitage...).</p> <p>➤ Optimiser l'utilisation des outils fonciers.</p> <p>➤ Renforcer des coopérations infrarégionales entre les collectivités territoriales et les EPCI pour, notamment, éviter les projets concurrents, la fragmentation des territoires par des grandes infrastructures et pour préserver les continuités écologiques.</p>

THÈME 3 - INTERMODALITÉ ET DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS

ENJEUX	OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS (<u>synthèse</u>)
<p>➤ Enjeu 1 : Renforcer le dynamisme économique et industriel régional et l'attractivité de tous les territoires.</p> <p>➤ Enjeu 2 : Assurer une réponse efficiente aux enjeux sociaux par une offre de transports adaptée aux besoins de cohésion sociale et territoriale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Publics ; • Des bassins de vie et emplois ; • Pour l'égalité des territoires. 	<p>➤ Assurer un maillage du territoire par une offre de transports adaptée s'appuyant sur l'intermodalité.</p> <p>➤ Conforter le rôle des ports de la façade Atlantique en articulation avec l'ensemble du territoire régional, national et européen.</p> <p>➤ Favoriser la complémentarité des plateformes aéroportuaires et de leurs dessertes.</p> <p>➤ Penser les liens entre mobilités et urbanisme.</p> <p>➤ Identifier les transports comme sources potentielles du renouvellement des fonctions urbaines des villes moyennes et des petites villes.</p> <p>➤ Penser l'offre de transports intermodale comme un accès pour l'ensemble des populations régionales à une formation et à un emploi.</p> <p>➤ Assurer la continuité des transports par une complémentarité des offres adaptées aux populations résidentes.</p>	<p>➤ Développer, structurer et coordonner une offre de transports durable répondant aux besoins du transport de marchandises.</p> <p>➤ Poursuivre l'intégration de la région aux réseaux européens de transport (RTE-T).</p> <p>➤ Faire une priorité de l'offre de transports durable pour répondre aux besoins des populations.</p> <p>➤ Mettre à niveau les infrastructures, dans le respect des Contrats de Plan Etat-Régions.</p>

➤ **Enjeu 3 : Développer des transports respectueux de l'environnement et de la santé publique :**

- Enjeu énergétique ;
- Enjeu climatique ;
- Enjeu de santé publique.

➤ **Enjeu 4 : Gouvernance.**

➤ Inciter à des mobilités plus compatibles avec le développement durable et la réduction des gaz à effet de serre.

➤ Renforcer les alternatives au véhicule individuel.

➤ Favoriser le report modal du transport de marchandises, notamment par le ferroviaire.

➤ Partager une vision stratégique globale basée sur l'inter modalité avec l'ensemble des acteurs.

➤ Une coordination pérenne des réseaux de transport.

➤ Assurer un suivi de la chaîne de déplacements.

➤ Informer et sensibiliser les publics.

➤ Appliquer les principes de l'économie écologique aux transports

THÈME 4 - MAÎTRISE ET VALORISATION DE L'ÉNERGIE

ENJEUX	OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS (<u>synthèse</u>)
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enjeu 1 : Agir en faveur de la sobriété énergétique. ➤ Enjeu 2 : Agir en faveur de l'efficacité énergétique. ➤ Enjeu 3 : Développer les énergies renouvelables. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Agir sur les comportements des agents économiques (ménages, entreprises, agriculteurs, collectivités/État) pour favoriser la réduction des consommations énergétiques. ➤ Maîtriser les consommations énergétiques pour les optimiser en fonction de l'ensemble des besoins du territoire : <ul style="list-style-type: none"> • dans le domaine des transports, en limitant les besoins en déplacement, en privilégiant l'usage des modes doux ou en utilisant des carburants d'origine renouvelable ; • dans le domaine du résidentiel/tertiaire et dans le patrimoine public (et en particulier les lycées), notamment par la mise en œuvre d'un programme de rénovation énergétique qui réponde efficacement aux objectifs fixés par la loi de Transition énergétique ; • dans le domaine de l'industrie. ➤ Encourager les projets économiquement, écologiquement et territorialement vertueux, source de valeur ajoutée pour les territoires. Le potentiel des gisements énergétiques de la façade maritime sud-Atlantique devra être exploré (l'houlomoteur, l'hydrolien, l'éolien off-shore posé ou flottant). 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Des solutions à développer (actions et outils opérationnels) :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des indicateurs clairs à partir des actions mises en œuvre sur le territoire ; - Soutenir les pratiques de maîtrise de l'énergie en matière de déplacements ; - Mesurer l'efficacité des politiques de transition énergétique dans le secteur du bâtiment ; - Créer une nouvelle phase du concept de transition énergétique qui favoriserait l'excellence en s'appuyant sur la recherche et l'innovation. ➤ Evaluer la demande et les ressources énergétiques sur les territoires, ainsi que les projets en faveur de la transition énergétique. ➤ Optimiser la diversité des ressources énergétiques régionales pour un bouquet énergétique varié.

	<ul style="list-style-type: none">➤ Soutenir les initiatives et projets portés par les acteurs publics et privés, et notamment par les Universités, en faveur de la transition énergétique.➤ Développer de nouvelles opportunités technologiques, y compris dans le secteur des énergies marines.	<ul style="list-style-type: none">➤ favoriser l'émergence de filières industrielles dans le secteur des Energies renouvelables.➤ Développer la R&D et l'innovation dans le domaine maritime.➤ Sensibiliser et informer les particuliers pour une meilleure appropriation des nouvelles solutions énergétiques : inciter l'autoconsommation individuelle d'ENR (solaire notamment).➤ Obtenir des assouplissements administratifs favorisant le développement des projets en matière d'énergies renouvelables, tout en respectant le cadre légal.
--	---	--

THÈME 5 – LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

ENJEUX	OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS (<u>synthèse</u>)
<p>➤ Enjeu 1 : Agir pour limiter le changement climatique.</p>	<p>➤ Réduire les émissions de gaz à effet de serre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • par la maîtrise de l'énergie (sobriété et efficacité énergétique) et la valorisation des énergies renouvelables ; • dans le domaine des transports en favorisant l'usage des modes doux, en développant l'intermodalité et en élaborant un maillage du territoire cohérent en termes d'habitat, de services et d'emploi, qui permette de réduire les besoins en déplacements ; • dans le domaine de l'agriculture en encourageant de nouvelles pratiques agricoles permettant notamment d'optimiser l'usage des engrais azotés et la gestion des déchets organiques ; • dans le domaine du résidentiel et du tertiaire notamment par le remplacement des équipements de chauffage les plus vétustes ; • dans le domaine de l'industrie en encourageant de nouveaux modes de production innovants. <p>➤ Elaborer des politiques qui permettent d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES en veillant à prendre en compte les capacités de contribution de chaque territoire.</p>	<p>➤ Diminuer de façon drastique l'artificialisation des sols forestiers, agricoles, espaces naturels.</p> <p>➤ Préserver et restaurer les fonctionnalités des écosystèmes en amont (les têtes de bassin).</p> <p>➤ Mieux gérer la disponibilité et le partage de l'eau.</p> <p>➤ Donner les moyens à la recherche appliquée de développer des espèces adaptées (essences et plantes) au changement climatique et accélérer leur utilisation dans l'agriculture et la sylviculture.</p> <p>➤ Intégrer dans l'offre de formation les problématiques liées au changement climatique.</p> <p>➤ Rendre plus performants les outils d'aide à la décision (estimation plus exhaustive des territoires, des</p>

<p>➤ Enjeu 2 : S'adapter aux effets du changement climatique.</p> <p>➤ Enjeu 3 : Sensibiliser et éduquer la population à la lutte contre le changement climatique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutenir les projets de recherche et d'innovation pouvant contribuer à diminuer les émissions de GES dans l'ensemble de ces domaines. ➤ Préserver les milieux naturels et agricoles qui jouent un rôle majeur dans le stockage du dioxyde de carbone dans les sols. ➤ Réduire les risques majeurs identifiés (aléas et vulnérabilités) et prendre des mesures pour s'y adapter : <ul style="list-style-type: none"> • élévation du niveau de la mer (érosion, risques de submersion) ; • épisodes météorologiques intenses (canicules, tempêtes principalement) ; • vulnérabilité de la ressource en eau (quantité et qualité des eaux littorales et intérieures). ➤ Développer de nouvelles opportunités technologiques ➤ Développer les actions de sensibilisation, d'information et de formation auprès des citoyens et de l'ensemble des acteurs, notamment grâce aux démarches d'éducation à l'environnement et au développement durable. ➤ Encourager les collectivités à avoir des pratiques exemplaires en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. 	<p>populations et des activités les plus directement exposés).</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Permettre une approche intégrée et partagée des risques naturels dans les démarches de planification, à des échelles territoriales plus adaptées
--	---	---

THÈME 6 - POLLUTION DE L'AIR

ENJEUX	OBJECTIFS et PROPOSITIONS D' ACTIONS
<p>➤ Enjeu 1 : Assurer la continuité des politiques de sécurité et de santé des populations par la lutte contre la pollution atmosphérique.</p>	<p>➤ Identifier les zones sensibles spécifiques à chaque territoire :</p> <ul style="list-style-type: none">• accroître l'efficacité des politiques publiques, partagées et interterritoriales. <p>➤ Réduire les émissions de polluants atmosphériques :</p> <ul style="list-style-type: none">• dans le domaine des transports ;• dans le domaine de l'agriculture ;• dans le domaine de l'industrie ;• dans le domaine privé, par les ménages. <p>➤ Limiter et prévenir les effets de ces émissions sur :</p> <ul style="list-style-type: none">• la santé humaine ;• les conditions de vie ;• les milieux naturels et agricoles ;• le patrimoine.

THÈME 7 - PROTECTION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ

ENJEUX	OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS (<u>synthèse</u>)
<p>➤ Enjeu 1 : Préserver et restaurer le patrimoine naturel pour le maintien des services écosystémiques rendus et de la continuité écologique des zones naturelles dans l'espace régional.</p> <p>➤ Enjeu 2 : Enrichir et partager la connaissance des espèces et des milieux régionaux.</p> <p>➤ Enjeu 3 : Assurer une gouvernance efficace sur les territoires en faveur de la <u>politique de l'eau</u>.</p>	<p>➤ Protéger les espèces et les milieux dans leurs fonctionnalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • terrestres ; • aquatiques (marins et eaux intérieures). <p>➤ Mener des actions adaptées aux spécificités de chaque territoire.</p> <p>➤ Soutenir les projets de recherche et les démarches d'éducation à l'environnement et au développement durable.</p> <p>➤ Favoriser une gestion concertée de la mise en œuvre de la <u>politique de l'eau</u>.</p> <p>➤ Animer et accompagner les territoires pour la reconquête du bon état des masses d'eau.</p>	<p>➤ Rationaliser les outils de protection et de restauration des milieux.</p> <p>➤ Mener des actions de sensibilisation auprès des élus et des entreprises (entre autres via les chambres consulaires) sur les questions liées à la biodiversité.</p> <p>➤ Concernant la <u>gestion de l'eau</u>, toutes les actions doivent appliquer les principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ intégrer les enjeux de l'eau, et ce, de manière transversale, dans toutes les politiques publiques ; ○ concerter, suivre et évaluer les politiques de l'eau mises en place ; ○ appliquer la réglementation en vigueur ; ○ gérer la ressource par bassins-versants, de manière équilibrée et concertée ; ○ donner la priorité des usages à l'alimentation en eau potable et aux milieux aquatiques (Cf. article L. 210- 1 du Code de l'environnement) ;

- adapter les usages à la disponibilité de la ressource ;
- privilégier la sobriété des usages de l'eau ;
- rétablir la continuité écologique ;
- privilégier le préventif au curatif ;

- créer les conditions d'une solidarité amont-aval ;
- appliquer le principe « pollueur-payeur » ;
- appliquer la doctrine ERC (Eviter, Réduire - en premier lieu - , et Compenser) pour limiter les impacts des projets ;
- éco-conditionner les aides publiques.

- cinq grands enjeux concernant les eaux littorales.
 - la bonne santé des écosystèmes littoraux qui intègre notamment la qualité biologique des eaux littorales,
 - l'approvisionnement quantitatif et qualitatif en eau douce,
 - la lutte soutenue contre les contaminations des eaux littorales,
 - l'engagement de l'Etat (notamment dans le cadre du CPER) et des collectivités territoriales littorales et rétro-littorales dans la reconquête de la qualité de l'eau,
 - la connaissance des questions liées à la qualité des eaux littorales par les acteurs locaux (formation et responsabilisation des responsables locaux et usagers ; accessibilité et valorisation des données existantes sur la qualité de l'eau et la biodiversité littorales).

THÈME 8 - PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

ENJEUX	OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS (<u>synthèse</u>)
<p>➤ Enjeu 1 : Préserver la santé humaine, la biodiversité et protéger le secteur socioéconomique (tourisme, agriculture, pêche et navigation).</p> <p>➤ Enjeu 2 : Réduire les déchets en développant de nouveaux modes de production et de consommation</p>	<p>➤ Etablir un diagnostic précis territorial sur la nature, la spécificité des déchets et leurs volumes, les capacités en matière de traitement (tri et recyclage).</p> <p>➤ Protéger les milieux naturels et notamment le milieu marin - Zéro déchets solides et zéro macro-déchets vers milieux aquatique (fluviaux, maritimes et portuaires).</p> <p>➤ Mettre en œuvre en Nouvelle Aquitaine, une politique coordonnée sur l'ensemble du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • renforcer en lien avec les plans départementaux la prévention et la gestion optimisée des déchets. <p>➤ Développer des programmes opérationnels interrégionaux comparables (régions limitrophes).</p> <p>➤ « Zéro déchet ultime » via :</p> <ul style="list-style-type: none"> • valorisation matière des déchets pour réduire incinération et enfouissement ; • développement de l'économie circulaire; • recyclage des déchets. 	<p>➤ <u>Pour le Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets (PRPGD) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ considérer la prévention comme une filière à part entière ; ○ expérimenter et évaluer la taxation incitative ; ○ respecter les principes de proximité et de responsabilité ; ○ soutenir les initiatives visant à allonger la durée de vie des produits ; ○ gérer les fermentescibles pour un retour à la terre ; ○ recourir à l'Education à l'Environnement vers un Développement Durable comme facteur de pérennisation des actions et de réussite du PRPGD. <p>➤ <u>Milieu Mer et littoral :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Soutenir la collecte et le recyclage des déchets des pêcheurs professionnels, développer un programme de ramassage des déchets sur les plages, mettre en place un système d'observation régional des déchets aquatiques. ○ Agir sur les voies de transfert des déchets solides et de l'excès de sédimentation depuis les bassins versants vers le milieu marin. ○ Aller vers des ports propres. <p>➤ <u>Elaborer une stratégie économie circulaire régionale, globale et partagée.</u></p>

THÈME 9 – DÉSENCLAVEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

ENJEUX	OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS (<u>synthèse</u>)
<p>➤ Enjeu 1 : Accroître l'attractivité des territoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Par la mise en œuvre d'un maillage de réseaux (transports communication couverture numérique) pertinent pour désenclaver les territoires les plus isolés et éviter le risque d' « aspiration » de la métropole lié à sa forte attractivité, avec la crainte de laisser les autres territoires en déshérence ; • Par la préservation d'une offre de services publics de proximité répondant aux besoins de tous les habitants et en assurer l'accès à tous. <p>➤ Enjeu 2 : Encourager les projets de territoire au service des habitants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir une qualité de vie aux résidents de ces territoires éloignés de l'emploi, de la formation, de la culture, du sport et des services publics en leur en facilitant l'accès. • Fonder les politiques de désenclavement sur des projets de 	<p>➤ Maintenir, améliorer les services publics existants et réinstaurer des services publics de proximité en tenant compte des spécificités territoriales en termes de densité de population, de bassins économiques, de mobilité ou de niveau de vie afin de combler les inégalités.</p> <p>➤ Conforter les positions urbaines pour lutter contre la désertification des villes moyennes et la métropolisation.</p> <p>➤ Confier la réalisation de travaux divers sur le territoire, prioritairement aux entreprises locales.</p> <p>➤ Créer de la valeur ajoutée dans les territoires en valorisant leurs ressources (entreprises implantées, potentiel de développement, cadre de vie, etc.) et en favorisant les réseaux d'entreprises</p>	<p>➤ Valoriser les complémentarités des espaces ruraux et urbains (échanges multiples, négociation au sein d'un même système...).</p> <p>➤ Maintenir et développer les services (au) public :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consolider l'offre de soins dans les territoires les plus fragiles ; - Appuyer les projets culturels, socio-éducatifs et sportifs territoriaux ; - Soutien aux projets collectifs d'acteurs associatifs dans les territoires ; - Travailler sur la mise en cohérence et la complémentarité de l'offre de transports publics et de mobilité, le développement d'une couverture numérique de qualité, l'utilisation des outils numériques (web TV, conversation vidéo), l'implantation des infrastructures sur le territoire... <p>➤ Consolider le soutien aux « tiers lieux »</p>

<p>territoires, au service de la qualité de vie et d'un développement économique et social durable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Apporter de l'ingénierie aux intercommunalités pour les aider à réaliser leurs projets de territoire pour une mise en œuvre plus rapide. ➤ Mettre en œuvre une politique contractuelle qui permette un meilleur développement territorial. ➤ Permettre un accès au haut débit pour tous les citoyens, dans tous les territoires, y compris ceux situés aux franges, grâce à des équipements performants en tous lieux et en accompagnant les citoyens dans l'apprentissage des NTIC. ➤ Soutenir l'emploi en temps partagé porté par les groupements d'employeurs fortement impliqués dans la formation afin de répondre aux besoins de compétences dans les territoires. ➤ Élaborer un réseau de transports intermodal et inclusif qui irrigue l'ensemble du territoire, qui relie l'Est et l'Ouest de la Région ainsi que les régions limitrophes et proposer une offre de transport adaptée permettant de relier les milieux ruraux, urbains et péri-urbains. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutenir les démarches de coopération territoriale et d'innovation sociale. ➤ <u>Valoriser la diversité des territoires via des dispositifs ciblés</u> : promotion d'un éco-tourisme durable, soutien aux PNR, cohérence avec le Schéma régional du Tourisme et des Loisirs...
---	---	---

THÈME 10 – IMPLANTATION DES INFRASTRUCTURES D'INTÉRÊT RÉGIONAL

ENJEUX	OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS (<u>synthèse</u>)
<p>➤ Enjeu 1 : Favoriser la cohérence des actions mises en œuvre en matière d'infrastructures en questionnant les infrastructures de demain en tenant compte des dimensions inter-régionales et transfrontalières (Qu'est-ce qui sera nécessaire au territoire dans 30 ans en matière d'infrastructures ?).</p> <p>➤ Enjeu 2 : Associer la question des infrastructures au sens strict (transports, communication...) à celle des réseaux de services (de formation, de santé, de loisirs, artistiques, éducatifs...) et des infrastructures immatérielles (art de vivre, savoir-faire, cadre naturel, gouvernance...)</p>	<p>➤ Vers une utilisation efficiente de l'espace et un développement durable des infrastructures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • conciliant réponse aux besoins, amélioration de la qualité des infrastructures, attention rigoureuse aux financements requis (coûts de mise en œuvre) et durabilité, • s'appuyant sur un travail d'inventaire : afin de prévoir les besoins des citoyens, et de planifier les ressources à investir pour répondre à leurs besoins, les gestionnaires et les décideurs doivent connaître l'état de leurs équipements, <p>➤ Vers une mobilité raisonnée et une accessibilité aux services élargie à tous, afin d'éviter le risque de discriminations de certaines populations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • il est essentiel de penser des infrastructures prenant en compte les problématiques de handicap et de mixité des publics (hommes-femmes, jeunes et moins jeunes...) notamment dans les domaines du transport, du sport et des loisirs, 	<p>➤ Améliorer la qualité des infrastructures routières (notamment pour réduire sensiblement les facteurs d'accidentologie) y compris dans les zones à faible densité humaine.</p> <p>➤ Réfléchir aux nouveaux besoins notamment d'infrastructures routières.</p> <p>➤ Accélérer la connexion à haut débit de tous les territoires pour permettre le maintien des activités et renforcer l'attractivité.</p> <p>➤ Innover dans l'ingénierie financière permettant de réaliser les infrastructures nécessaires dans des délais raisonnables.</p> <p>➤ Par la définition d'une politique régionale portuaire, soutenir les ports de la façade Atlantique (La Rochelle, Rochefort / Tonnay-Charente, Bordeaux, Bayonne), éléments moteurs du développement économique et de la compétitivité des territoires.</p>

	<ul style="list-style-type: none">• un accès à internet de chaque citoyen est à considérer, <p>➤ Vers une identification de l'institution régionale sur les territoires. Il convient de favoriser la perception du rôle de la Région depuis les territoires infra régionaux (action de la Région sur le terrain, via des services et infrastructures) et renforcer la cohésion de la Nouvelle-Aquitaine.</p>	<p>➤ Envisager conjointement une planification réservant le foncier proche de la mer et des fleuves aux activités et infrastructures nécessitant une proximité immédiate de l'eau.</p> <p>➤ Mobiliser les expertises en matière d'infrastructures en lien avec les besoins du territoire</p>
--	---	--

THEMES TRANSVERSAUX

► Lutte contre la pauvreté

- Inscrire, dans les priorités régionales, la lutte contre la pauvreté dans les territoires, avec une ligne budgétaire spécifique et comportant des actions clairement identifiées, répondant directement aux enjeux : « formation, logement, santé et vie de tous les jours ».
 - Développer dans les territoires **un programme de formations** adaptées à ces publics en difficulté
 - Mettre en place une gamme d'aides pour les populations les plus fragiles, en lien avec les collectivités locales concernées :
 - Le logement ;
 - La santé ;
 - Les aides financières indirectes dans le mieux vivre.
- Généraliser, pour les personnes sous le seuil de pauvreté, l'établissement de budget.

► La continuité effective des politiques publiques en Nouvelle-Aquitaine et au-delà

- Valider les pratiques communes.
- Renforcer les échanges d'informations et de bonnes pratiques.
- Faire des études comparées
- Favoriser la mise en réseau (circuits courts, économie circulaire, dynamiques de proximité, complémentarités zones urbaines / zones rurales,...).
- Améliorer l'articulation des échelles de gouvernance et de représentation/participation existantes (exemple : conseils de quartiers, conseils de développement, CESER).

L'emploi :

- Accompagner les projets de mutualisation d'emplois.
- Impulser la mise en place de comités de bassins d'emplois afin de mettre en œuvre des actions au plus près des besoins des territoires.
- Encourager une culture du dialogue social territorial au plus près des bassins d'emploi.

La formation :

- Développer une culture commune des conseils en évolution professionnelle et en termes d'accompagnement bénéficiant à l'utilisateur.
- Mettre en œuvre un premier niveau d'informations auprès des bassins de vie et d'emploi.

► Le renforcement des coopérations et des collaborations infrarégionales / Le renforcement des coopérations interrégionales et transfrontalières

- Renforcer les coopérations entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les Régions limitrophes, françaises et espagnoles.
- Energie : Créer un cadre interrégional et transfrontalier pour les énergies marines.
- Pollution de l'air : Développer une gouvernance interrégionale et transfrontalière, concertée et harmonisée.
- Protection et restauration de la diversité :
 - Développer les Programmes opérationnels interrégionaux (POI) ;
 - Renforcer et harmoniser les législations en matière de protection des espèces et de la biodiversité, de part et d'autre de la frontière.
- Littoral et Maritimité : Favoriser la mise en œuvre de la Stratégie Atlantique et du Plan d'Action Atlantique.
- Gestion des déchets : Développer une gestion interrégionale et transfrontalière ambitieuse et partagée des déchets sur le littoral atlantique (Golfe de Gascogne, etc).
- Désenclavement des territoires ruraux : Rationaliser et développer des complémentarités entre les implantations interrégionales et transfrontalières d'offres de transport et d'établissements sportifs et culturels.
- Identifier et analyser les spécificités des régions frontalières du territoire et répondre aux besoins identifiés.

VOLET « PROPOSITIONS D' ACTIONS » (Détail)

THÈME 1 - HABITAT

Propositions d'actions concernant les enjeux : Une politique régionale de l'habitat qui repose sur le développement durable des territoires / Une réponse adaptée aux besoins en logement.

- Prise en compte effective, par les Collectivités concernées, des outils réglementaires de planification urbaine tels que les SCOT et les PLU-PLUI.
Ces outils sont les mieux adaptés pour définir une occupation durable de l'espace.
La prise en compte de l'espace littoral est primordiale dans cette réflexion concertée : il est en effet essentiel d'envisager conjointement une planification réservant le foncier proche de la mer et des fleuves aux activités nécessitant une proximité immédiate de l'eau, et de limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles en instaurant une armature naturelle littorale.
Dans cet esprit, SCOT et PLU doivent intégrer le Plan de Prévention des Risques de Submersion/Inondation (élévation du niveau marin).
- Accompagner et aider les territoires dans la mise en œuvre d'outils d'urbanisme opérationnel pour la reconquête et la rénovation de l'habitat
 - Accompagner les projets de rénovation énergétique dans le parc social (y compris via programmes européens).
 - Accompagner la rénovation dans l'habitat ancien (avec un critère de basse consommation d'énergie). Cela devrait produire un effet positif de revitalisation sur la trame urbaine régionale.
 - Soutenir l'action de l'ANAH dans les zones rurales (à travers les OPAH et les PIG).
 - Renforcer l'appui en ingénierie des territoires avec un rôle pilote de la Région pour la rénovation énergétique :
 - Appui à l'ingénierie et à la réalisation des PLUI (H ou HD) ou de PLH.
 - Soutien à la mobilisation d'une ingénierie spécialisée au bénéfice des territoires (EPCI) en s'appuyant sur les réseaux d'expertise existants (Agences d'urbanisme, CAUE, SOLIHA, universités).
- Favoriser la coopération entre les structures d'accueil et accroître l'offre diversifiée en logements accessibles pour les jeunes (étudiants, apprentis, jeunes travailleurs et saisonniers), demandeurs d'asile, personnes sans domicile :
 - Pour la Région, notamment dans les zones tendues, accentuer le déploiement de l'offre de logements (résidences étudiants, FJT, logement chez l'habitant) destinés aux jeunes (étudiants, apprentis, jeunes travailleurs en lien avec le CROUS, l'URHAJ...) et construire un partenariat avec le groupe Action Logement pour améliorer les conditions de logement des salariés (dont saisonniers).
 - Soutenir les projets d'habitat partagé et participatif (ex : intergénérationnel) et l'innovation (dont innovation sociale) dans l'acte de construction.
 - Soutenir le développement de l'Etablissement Public Foncier Nouvelle-Aquitaine et la création d'organismes fonciers solidaires.

THÈME 2 - GESTION ECONOMIQUE DE L'ESPACE

Propositions d'actions concernant les enjeux : [Une artificialisation croissante des sols / Des enjeux de développement durable / Des enjeux en matière de mobilité](#)

➤ Maîtriser l'utilisation du foncier (extension urbaine, mitage,...) :

- Limiter les zones ouvertes à l'urbanisation et préserver les espaces naturels et agricoles.
- Soutenir la redynamisation des villes-centres, des centres bourgs.
- Informer sur les conséquences financières, environnementales, sociales et sociétales de l'étalement urbain et l'impératif de protection des terres agricoles et naturelles.
- Articuler le développement urbain autour des transports en commun (action pro-active en faveur de nouveaux modes de transport) et des réseaux.
- Soutenir le développement d'éco-quartiers.

➤ Optimiser l'utilisation des outils fonciers

- Définir les conditions d'un développement urbain maîtrisé, autour d'un projet d'aménagement et de développement durable du territoire, formalisé dans les SCOT/PLU-PLUI.
- Développer les outils de maîtrise foncière : faire de l'Etablissement Public Foncier (EPF) Nouvelle-Aquitaine un outil actif notamment en direction de l'harmonisation des politiques infrarégionales.

➤ Renforcer des coopérations

- Renforcer les coopérations infrarégionales entre les collectivités territoriales et les EPCI (communautés de communes, communautés d'agglomérations, communautés urbaines, métropoles) pour, notamment, éviter les projets concurrents, la fragmentation des territoires par des grandes infrastructures et pour préserver les continuités écologiques.

THÈME 3 - INTERMODALITÉ ET DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS

Propositions d'actions concernant les enjeux : Renforcer le dynamisme économique et industriel régional et l'attractivité de tous les territoires/ Assurer une réponse efficiente aux enjeux sociaux par une offre de transports adaptée aux besoins de cohésion sociale et territoriale / Développer des transports respectueux de l'environnement et de la santé publique / Gouvernance.

A) Transports de personnes

➤ Faire une priorité de l'offre de transports durable pour répondre aux besoins des populations :

- Définir un schéma global et coordonné de desserte de la région, s'appuyant sur différents niveaux de maillage du territoire : dessertes interurbaines, régionales, périurbaines et dessertes de proximité.
- Proposer une offre de transports intermodale : interconnexion et coordination des réseaux de transport, billettique interopérable, tarifications intermodale, informations multimodale (Instaurer via, par exemple, le futur syndicat mixte régional de la mobilité, un « billet unique intermodal » pour tous les déplacements infrarégionaux, combinant tous les modes de transport : train, bus, etc. ; créer un système d'information multimodal (site internet dédié, application smartphone), facilitant les recherches pour tous les citoyens).
- Soutenir le projet de navette maritime Royan / Bordeaux susceptible de dynamiser l'économie du transport sur l'estuaire.
- Garantir l'accessibilité de tous au transport, tant d'un point de vue physique (PMR) que financier (tarifications sociales).
- Développer une politique de rabattement en bus (et autres modes alternatifs de transport) vers les gares pour éviter que les usagers n'aient à prendre leur voiture personnelle.
- Intégrer la dimension du transport durable dans les éco socio conditionnalités.
- Etablir un diagnostic partagé des points faibles observés par la Région et les collectivités pour définir des objectifs de résultats qui seront suivis et évalués.
- Créer une gouvernance territoriale interrégionale et transfrontalière des questions d'accessibilité.

➤ Mettre à niveau les infrastructures, dans le respect des Contrats de Plan Etat-Régions :

- Moderniser le réseau routier, notamment celui reliant les principales agglomérations régionales.
- Régénérer les infrastructures ferroviaires dégradées et moderniser les relations structurantes.
- Améliorer la desserte des pôles touristiques et des équipements d'intérêt régional, notamment par des transports collectifs.
- Définir clairement une politique régionale en matière de gestion des aéroports.

B) Transport de marchandises

- Développer, structurer et coordonner une offre de transports durable répondant aux besoins du transport de marchandises :
 - Faciliter, par une volonté politique forte, le report modal pour le transport de marchandises. Ceci s'applique notamment à la desserte ferroviaire des ports maritimes de la façade Sud-Atlantique. L'Etat et la Région, responsables du dialogue avec les gestionnaires d'infrastructures ferroviaires et fluviales, doivent contribuer à leur régénération grâce à un volet infrastructure renforcé. Il s'agit de remédier de façon urgente à la dégradation des lignes ferroviaires capillaires, favorisant ainsi les coopérations entre les ports et leur hinterland.
 - Créer les bases d'une économie du transport maritime et d'autoroute de la mer.
 - Soutenir le transport fluvial.
 - Soutenir les plateformes d'échanges entre les modes de transport. Elles doivent notamment permettre l'amélioration des déplacements domicile-travail. Ceci inclut le soutien à l'amélioration des gares routières intégrées à l'aménagement urbain.
- Poursuivre l'intégration de la région aux réseaux européens de transport (Réseau Transeuropéen de Transport : RTE-T)
 - Développer le corridor atlantique (fret ferroviaire).
 - Développer et mettre en réseau les ports de la façade atlantique et renforcer leurs relations avec l'arrière-pays.
- Appliquer les principes de l'économie écologique aux transports :
 - Inciter la Région à appliquer les dispositifs d'éco-taxes.

THÈME 4 - MAÎTRISE ET VALORISATION DE L'ÉNERGIE

Propositions d'actions concernant les enjeux :

Agir en faveur de la sobriété énergétique / Agir en faveur de l'efficacité énergétique

➤ Des actions et outils opérationnels à développer

- Mettre en place des indicateurs clairs à partir des actions mises en œuvre sur le territoire qui permettront par la suite de piloter plus globalement la politique énergétique (ex : diminution de consommation électrique publique et privée, Défi Familles à énergie positive mis en place par l'ADEME pour encourager les comportements vertueux).
- Soutenir les pratiques de maîtrise de l'énergie en matière de déplacements :
 - Soutenir le développement d'un parc de véhicules hybrides et électriques.
 - Adopter des barèmes de remboursement amélioré pour le covoiturage.
 - Soutenir le développement des tiers-lieux.
- Mesurer l'efficacité des politiques de transition énergétique dans le secteur du bâtiment :
 - S'assurer de la réelle plus-value des programmes et des actions menés ;
 - Permettre l'ouverture et la massification du marché ;
 - Définir un système de garantie d'efficacité des préconisations professionnelles apportées au grand public, souvent incrédule...
- Créer une nouvelle phase du concept de transition énergétique qui favoriserait l'excellence en s'appuyant sur la recherche et l'innovation :
 - Accompagner le développement et les expérimentations technologiques : proposer des infrastructures dédiées à la R&D, aux essais expérimentaux;
 - Cofinancer le dispositif de soutien de l'Etat/Caisse des Dépôts et Consignations en faveur des TEPCV (territoires à énergie positive pour la croissance verte) ;
 - Soutenir financièrement l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics et privés (en s'appuyant sur les outils régionaux déjà existants).

Développer les énergies renouvelables

- Evaluer la demande et les ressources énergétiques sur les territoires, ainsi que les projets en faveur de la transition énergétique.
- Optimiser la diversité des ressources énergétiques régionales pour un bouquet énergétique varié.
- Favoriser l'émergence de filières industrielles dans le secteur des Energies renouvelables.
- Développer la R&D et l'innovation dans le domaine maritime :
 - Développer l'éolien offshore et la R&D en matière d'exploitation des énergies renouvelables (éoliennes, marémotrices, marines, etc).
 - Aller vers des ports à énergie positive.
- Sensibiliser, informer et accompagner les particuliers pour une meilleure appropriation des nouvelles solutions énergétiques : inciter l'autoconsommation individuelle d'énergie renouvelable (solaire notamment).
- Obtenir des assouplissements administratifs favorisant le développement des projets en matière d'énergies renouvelables.

THÈME 5 – LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Propositions d'actions concernant les enjeux : [Agir pour limiter le changement climatique / S'adapter aux effets du changement climatique / Sensibiliser et éduquer la population à la lutte contre le changement climatique.](#)

- Diminuer de façon drastique l'artificialisation des sols forestiers, agricoles, espaces naturels.
- Préserver et restaurer les fonctionnalités des écosystèmes en amont (les têtes de bassin).
- Mieux gérer la disponibilité et le partage de l'eau.
- Donner les moyens à la recherche appliquée de développer des espèces adaptées (essences et plantes) au changement climatique et accélérer leur utilisation dans l'agriculture et la sylviculture.
- Intégrer dans l'offre de formation les problématiques liées au changement climatique.
- Rendre plus performants les outils d'aide à la décision (estimation plus exhaustive des territoires, des populations et des activités les plus directement exposés).
- Permettre une approche intégrée et partagée des risques naturels dans les démarches de planification, à des échelles territoriales plus adaptées. Ceci passe par le principe de « faire avec la nature et non contre la nature » :
 - une bonne articulation entre le Plan de Gestion du Risque d'Inondation (PRGI) et le SRADDET ;
 - compte-tenu de l'importance des massifs forestiers régionaux, intégration de la dimension contrôle de l'étalement urbain dans les Plans de Prévention des Risques Incendies et Feux de Forêts (PPRIFF) ;
 - la prise en compte, dans les politiques locales, du recul du trait de côte, et de ses conséquences écologiques, économiques et sociales. Dans ce cadre, il convient d'avoir une gestion plus responsable et anticipatrice du danger en encadrant strictement dans les PLU et les Plan Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI), et en référence aux SCOT, la constructibilité sur le littoral et le rétro-littoral ;
 - le soutien à la relocalisation des biens et des personnes hors des zones à risque (érosion, submersion, inondation) ;
 - la sensibilisation des élus et des citoyens et œuvrer pour une meilleure acceptation et adaptation aux risques naturels (« Culture du risque »).

Le Groupe de travail souhaite la prise en compte de ces propositions d'actions, en relation et en cohérence avec l'action menée dans le cadre d'Acclima Terra⁵

⁵ Comité Scientifique Régional sur le Changement Climatique, AcclimaTerra réunit **22 scientifiques** provenant des milieux **académiques** de la **région Nouvelle Aquitaine** et est présidé par le climatologue Hervé Le Treut). Ce Comité est né du souhait du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine de doter le territoire régional d'un **groupe d'experts scientifiques permanent, indépendant**, capable d'apporter aux acteurs du territoire les connaissances nécessaires à leur stratégie **d'adaptation au changement climatique**.

THÈME 6 - POLLUTION DE L'AIR

Propositions d'actions concernant l'enjeu : [Assurer la continuité des politiques de sécurité et de santé des populations par la lutte contre la pollution atmosphérique.](#)

Ce volet renvoie aux « Objectifs » énoncés page 15 (Protection et restauration de la Biodiversité)⁶ ainsi qu'aux actions proposées dans le cadre des thèmes 4 et 5 (Maîtrise et valorisation de l'énergie ; Lutte contre le changement climatique), contribuant à la lutte contre la pollution de l'air.

-
- ⁶ Identifier les zones sensibles spécifiques à chaque territoire :
 - accroître l'efficacité des politiques publiques, partagées et interterritoriales.

 - Réduire les émissions de polluants atmosphériques :
 - dans le domaine des transports ;
 - dans le domaine de l'agriculture ;
 - dans le domaine de l'industrie ;
 - dans le domaine privé, par les ménages.

 - Limiter et prévenir les effets de ces émissions sur :
 - la santé humaine ;
 - les conditions de vie ;
 - les milieux naturels et agricoles ;
 - le patrimoine.

THÈME 7 - PROTECTION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ

Propositions d'actions concernant l'enjeu 1 : [Préserver et restaurer le patrimoine naturel pour le maintien des services écosystémiques rendus et de la continuité écologique des zones naturelles dans l'espace régional.](#)

- Rationaliser les outils de protection et de restauration des milieux. Ceci passe par :
 - le soutien aux Conservatoires d'espaces naturels, aux associations nature et protection de l'environnement... ;
 - le soutien à l'implication des acteurs économiques dans ces pratiques ;
 - l'extension du champ d'action du GIP littoral jusqu'à la limite nord de la nouvelle région ;
 - la prise d'appui sur le rôle et l'expérimentation des Parcs Naturels Régionaux et Parcs marins, et l'intégration des objectifs de maintien ou de restauration de la biodiversité dans leurs chartes et programmes d'action ;
 - la cohérence d'ensemble des politiques de l'Etat et de la Région en matière de biodiversité (exemple de l'Agence régionale de la biodiversité) ;
 - la mise en cohérence des mesures de planification et de gestion territoriales permettant de structurer une « trame verte et bleue » littorale fondée sur la protection des écosystèmes les plus fragiles ou remarquables, dans le prolongement de l'héritage laissé par le plan la Mission Interministérielle pour l'Aménagement de la Côte Aquitaine (MIACA) ;
 - concernant la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles, il serait utile que l'Agence Régionale de Biodiversité joue un rôle de mise en relation et d'échange d'informations concernant les mesures conduites par chaque Département dans le cadre de son utilisation, afin d'en accroître son optimisation et son efficacité dans un souci de cohérence écologique à l'échelle du nouveau territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

Propositions d'actions concernant l'enjeu 2 : [Enrichir et partager la connaissance des espèces et des milieux régionaux](#)

- Mener des actions de sensibilisation auprès des élus et des entreprises (entre autres via les chambres consulaires) sur les questions liées à la biodiversité.

Propositions d'actions concernant l'enjeu 3 : [Assurer une gouvernance efficace sur les territoires en faveur de la politique de l'eau](#)

- Concernant la gestion de l'eau, toutes les actions doivent appliquer les principes suivants :
 - intégrer les enjeux de l'eau, et ce, de manière transversale, dans toutes les politiques publiques ;
 - concerter, suivre et évaluer les politiques de l'eau mises en place ;
 - appliquer la réglementation en vigueur ;
 - gérer la ressource par bassins-versants, de manière équilibrée et concertée ;

- donner la priorité des usages à l'alimentation en eau potable et aux milieux aquatiques (Cf. article L. 210- 1 du Code de l'environnement) ;
- adapter les usages à la disponibilité de la ressource ;
- privilégier la sobriété des usages de l'eau ;
- rétablir la continuité écologique ;
- privilégier le préventif au curatif ;
- créer les conditions d'une solidarité amont-aval ;
- appliquer le principe « pollueur-payeur » ;
- appliquer la doctrine ERC (Eviter, Réduire - en premier lieu - , et Compenser) pour limiter les impacts des projets ;
- éco-conditionner les aides publiques.

➤ Agir sur cinq grands enjeux concernant les eaux littorales dont la qualité conditionne l'avenir de certaines filières économiques : ostréiculture, mytiliculture, pêche, tourisme (qualité des eaux de baignade) :

- la bonne santé des écosystèmes littoraux qui intègre notamment la qualité biologique des eaux littorales,
- l'approvisionnement quantitatif et qualitatif en eau douce,
- la lutte soutenue contre les contaminations des eaux littorales,
- l'engagement de l'Etat (notamment dans le cadre du CPER) et des collectivités territoriales littorales et rétro-littorales dans la reconquête de la qualité de l'eau,
- la connaissance des questions liées à la qualité des eaux littorales par les acteurs locaux (formation et responsabilisation des responsables locaux et usagers ; accessibilité et valorisation des données existantes sur la qualité de l'eau et la biodiversité littorales).

THÈME 8 - PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

Propositions d'actions concernant les enjeux : Préserver la santé humaine, la biodiversité et protéger le secteur socioéconomique (tourisme, agriculture, pêche et navigation) / Réduire les déchets en développant de nouveaux modes de production et de consommation.

➤ Pour le Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets (PRPGD) :

- considérer la prévention comme une filière à part entière ;
- expérimenter et évaluer la taxation incitative ;
- respecter les principes de proximité et de responsabilité ;
- soutenir les initiatives visant à allonger la durée de vie des produits ;
- gérer les fermentescibles pour un retour à la terre ;
- recourir à l'Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable comme facteur de pérennisation des actions et de réussite du PRPGD.

➤ Milieu Mer et littoral :

- Soutenir la collecte et le recyclage des déchets des pêcheurs professionnels, développer un programme de ramassage des déchets sur les plages, mettre en place un système d'observation régional des déchets aquatiques.
- Agir sur les voies de transfert des déchets solides et de l'excès de sédimentation depuis les bassins versants vers le milieu marin.
- Aller vers des ports propres : les ports sont source de déchets toxiques issus de leur activité : piles, batteries, huiles, solvants, peintures, gestion des sédiments, ainsi que la présence des eaux de carénage et autres eaux usées. La démarche « ports propres » et son impératif d'innovation doit assurer une gestion adaptée, conciliant les enjeux économiques et environnementaux.

➤ Elaborer une stratégie économie circulaire régionale, globale et partagée, prenant appui sur :

- la réalisation d'un diagnostic territorial à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine (ressources disponibles, savoir-faire, besoins, infrastructures existantes...) ;
- une démarche prospective autour du territoire de demain, en lien avec la transition écologique/énergétique (exemple de la 3ème Révolution Industrielle en ex-Région Nord-Pas-de Calais).

Porter une attention particulière, dans le cadre de cette stratégie :

- au soutien à la maturité des filières (capacité de tri et de recyclage sur le territoire) ;
- à la stimulation de la création de chaînons manquants ;
- à l'implantation des unités de production et de traitement des déchets (limitation des distances effectuées par les matières premières / par les déchets) ;
- au traitement de certains types de déchets particulièrement problématiques (amiante, déchets radioactifs, de soin, d'élevage...) ;
- à la mise en place d'objectifs de réduction des déchets par secteur/globaux ;
- à la professionnalisation des acteurs, en lien avec les besoins et les ressources locales (cf. le second volet du rapport du CESER Aquitaine sur l'économie circulaire et la formation / l'emploi) ;
- au développement de l'achat public responsable ;
- à l'accompagnement des mutations comportementales individuelles et collectives.

THÈME 9 – DÉSENCLAVEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Propositions d'actions concernant les enjeux : [Accroître l'attractivité des territoires / Encourager les projets de territoire au service des habitants](#)

- Valoriser les complémentarités des espaces ruraux et urbains: (échanges multiples, négociations) au sein d'un même système : ces actions doivent intégrer la reconnaissance des services rendus par le rural au bénéfice de l'ensemble du territoire et être fondées sur la réciprocité.
- Maintenir et développer les services (au) public
 - Consolider l'offre de soins dans les territoires les plus fragiles : développement du réseau des maisons de santé sur le territoire ou de services d'accueil de professionnels de santé, développement des services numériques (e-santé).
 - Appuyer les projets culturels, socio-éducatifs et sportifs territoriaux
 - Soutien aux projets collectifs d'acteurs associatifs dans les territoires, contribuant à l'animation, à la cohésion sociale, à la gestion d'équipements et/ou d'activités sur l'année (dont événements, activités d'éducation populaire, accueil de résidences d'artistes...), en lien avec les collectivités et les habitants.
 - Travailler sur la mise en cohérence et la complémentarité de l'offre de transports publics et de mobilité, le développement d'une couverture numérique de qualité, l'utilisation des outils numériques (web TV, conversation vidéo), l'implantation des infrastructures sur le territoire...
- Consolider le soutien aux « tiers lieux » : projets de tiers lieux ou espaces de « coworking », portés par des acteurs de l'ESS et s'inscrivant dans une démarche d'intérêt général. Coordonner et animer les espaces de coworking avec des pôles d'orientation permettant de réduire les déplacements des publics.
- Soutenir les démarches de coopération territoriale et d'innovation sociale : appui aux initiatives telles que les projets de pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) ou aux démarches d'innovation sociale collectives (« Pôles territoriaux de coopération et d'innovation sociale », coopératives d'activités et d'emploi), initiés par des acteurs de l'ESS en lien avec des collectivités et d'autres acteurs économiques et/ou sociaux du territoire.
- Valoriser la diversité des territoires via des dispositifs ciblés : promotion d'un éco-tourisme durable, soutien aux PNR, cohérence avec le Schéma régional du Tourisme et des Loisirs,...

THÈME 10 – IMPLANTATION DES INFRASTRUCTURES D'INTÉRÊT RÉGIONAL

Propositions d'actions concernant les enjeux : Favoriser la cohérence des actions mises en œuvre en matière d'infrastructures en questionnant les infrastructures de demain / Associer la question des infrastructures au sens strict (transports, communication...) à celle des réseaux de services (de formation, de santé, de loisirs, artistiques, éducatifs...) et des infrastructures immatérielles (art de vivre, savoir-faire, cadre naturel, gouvernance...).

- Améliorer la qualité des infrastructures routières (notamment pour réduire sensiblement les facteurs d'accidentologie), y compris dans les zones à faible densité humaine.
- Accélérer la connexion à haut débit de tous les territoires pour permettre le maintien des activités et renforcer l'attractivité.
- Innover dans l'ingénierie financière permettant de réaliser les infrastructures nécessaires dans des délais raisonnables.
- Soutenir, par la définition d'une politique régionale portuaire, les ports de la façade Atlantique (La Rochelle, Rochefort / Tonny-Charente, Bordeaux, Bayonne), éléments moteurs du développement économique et de la compétitivité des territoires.

Il est dès lors nécessaire de :

- préserver leur **fonction industrialo-portuaire**, fondamentale dans un contexte de désindustrialisation de nombreux territoires. Cette fonction industrialo-portuaire ne doit se gérer que dans le respect et la préoccupation constante de l'environnement et des populations résidant à proximité des installations ;
 - poursuivre, par l'intervention des acteurs publics - Etat, Région, Départements, EPCI - **une politique d'investissements** tant au niveau des installations portuaires que de leur réseau ferroviaire ;
 - développer les **complémentarités et synergies nécessaires** au développement économique et logistique des ports ;
 - favoriser leur **gouvernance** par :
 - une implication accrue des collectivités territoriales et de la Région en particulier dans le pilotage des ports. Un rôle fort de la Région passe par une présence active au sein des **instances de gouvernance** prévue par le législateur, en s'appropriant les outils prévus par la Loi sur l'Economie bleue, notamment les Conseils de surveillance et commissions d'investissement ;
 - le renforcement de l'articulation du couple Etat-Région ;
 - la prise en compte équitable des situations particulières de chacune des places portuaires, dans le respect de leurs statuts et spécificités ;
 - la nécessaire concertation entre tous les partenaires et acteurs portuaires tant publics que privés.
 - Soutenir l'innovation portuaire ;
 - Intégrer la dimension économie circulaire.
- Envisager conjointement une planification réservant le foncier proche de la mer et des fleuves aux activités et infrastructures nécessitant une proximité immédiate de l'eau.
 - Mobiliser les expertises en matières d'infrastructures en lien avec les besoins du territoire (exemple : centre de recherche sur l'architecture submersible...).

THEMES TRANSVERSAUX

► Lutte contre la pauvreté

Propositions d'actions concernant les enjeux : Réduire le nombre de personne sous le seuil de pauvreté, lutter contre le surendettement, favoriser l'inclusion bancaire et aider à la gestion de son budget.

- Inscrire, dans les priorités régionales, la lutte contre la pauvreté dans les territoires, avec une ligne budgétaire spécifique et comportant des actions clairement identifiées, répondant directement aux enjeux : « formation, logement, santé et vie de tous les jours ».
 - Développer dans les territoires un programme de formations adaptées à ces publics en difficulté (comment faire une démarche administrative, comment s'alphabétiser, comment rédiger un CV, comment gérer ses comptes, ...).
 - Mettre en place une gamme d'aides pour les populations les plus fragiles, en lien avec les collectivités locales concernées :
 - Le logement : aides directes à la rénovation, aides directes auprès des organismes HLM, aide pour accéder au logement. A cet effet, favoriser et faire connaître VISALE⁷ pour faciliter l'accès au logement et à l'emploi.
 - La santé : proposer et financer avec la sécurité sociale une visite annuelle de contrôle. Par ailleurs, la généralisation de la complémentaire santé est une véritable avancée car elle facilite l'accès aux soins pour tous, tout en garantissant une maîtrise des dépenses de santé.
 - Les aides financières indirectes dans le mieux vivre : équipements culturels et sportifs,...

⁷ Ce service gratuit d'Action Logement, qui assure aux bailleurs privés le paiement des loyers impayés pendant les 3 premières années du bail, est accessible à toute personne ayant une offre d'emploi dans le privé, quel que soit le type du contrat de travail proposé (CDI, CDD, intérim ou apprentissage), VISALE lève l'obstacle du logement dans l'accès à l'emploi.

- Généraliser, pour les personnes sous le seuil de pauvreté, l'établissement de budget (avec pilotage plus ou moins assisté)⁸ :
 - afin de s'assurer pour les aides existantes de leur bonne efficacité ;
 - pour déceler l'éligibilité aux aides non sollicitées ;
 - pour permettre un suivi et organiser un point régulier avec le banquier et avec l'assistance.

▶ La continuité effective des politiques publiques en Nouvelle-Aquitaine et au-delà

- Valider les pratiques communes.
- Renforcer les échanges d'informations et de bonnes pratiques.
- Faire des études comparées.
- Favoriser la mise en réseau (circuits courts, économie circulaire, dynamiques de proximité, complémentarités zones urbaines / zones rurales,...).
- Améliorer l'articulation des échelles de gouvernance et de représentation/participation existantes (exemple : conseils de quartiers, conseils de développement, CESER).

L'emploi :

- Accompagner les projets de mutualisation d'emplois : exemple des projets de groupements d'employeurs à l'échelle de territoires ou bassins d'emploi , en lien avec des collectivités et d'autres acteurs économiques.
- Impulser la mise en place de comités de bassins d'emplois afin de mettre en œuvre des actions au plus près des besoins des territoires.
- Encourager une culture du dialogue social territorial au plus près des bassins d'emploi.

La formation :

- Développer une culture commune des conseils en évolution professionnelle et en termes d'accompagnement bénéficiant à l'utilisateur.
- Mettre en œuvre un premier niveau d'informations auprès des bassins de vie et d'emploi.

⁸ Il existe des outils pour établissement de budget du foyer avec des référentiels détaillés de dépenses (à adapter au besoin selon le contexte).

► Le renforcement des coopérations et des collaborations infrarégionales / Le renforcement des coopérations interrégionales et transfrontalières

- Renforcer les coopérations entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les Régions limitrophes, françaises et espagnoles.
- Energie : Créer un cadre interrégional et transfrontalier pour les énergies marines.
- Pollution de l'air : Développer une gouvernance interrégionale et transfrontalière, concertée et harmonisée.
- Protection et restauration de la diversité :
 - Développer les Programmes opérationnels interrégionaux (POI) : Massif central, Bassin de la Loire, Pyrénées, ayant vocation à répondre aux enjeux inter-régionaux liés à l'aménagement du territoire, à la politique de l'eau et à la biodiversité.
 - Renforcer et harmoniser les législations en matière de protection des espèces et de la biodiversité, de part et d'autre de la frontière.
- Littoral et Maritimité : Favoriser la mise en œuvre de la Stratégie Atlantique et du Plan d'Action Atlantique en faveur d'une croissance bleue durable, d'une réduction de l'empreinte carbone et utiliser durablement les ressources marines, tout en préservant l'environnement et l'équilibre écologique du littoral atlantique.
- Gestion des déchets : Développer une gestion interrégionale et transfrontalière ambitieuse et partagée des déchets sur le littoral atlantique (Golfe de Gascogne, etc).
- Désenclavement des territoires ruraux : Rationaliser et développer des complémentarités entre les implantations interrégionales et transfrontalières d'offres de transport et d'établissements sportifs et culturels.
- Procéder à des études afin d'identifier et d'analyser les spécificités des régions frontalières du territoire et répondre aux besoins identifiés.

Remarque conclusive à ce volet

La finalité d'un Schéma comme le SRADDET est la recherche impérieuse de l'équilibre et de l'égalité des territoires. Cette finalité se retrouve au niveau de chaque thème abordé mais, ce faisant, le risque est qu'au final le SRADDET n'aboutisse qu'à une addition/juxtaposition de schémas et de programmes d'actions, **d'où la nécessité d'une recherche de mise en œuvre cohérente du SRADDET par la Région, les autres collectivités de plein droit et l'Etat.**

La cohérence est bien le mot clef qui conditionnera le succès effectif du SRADDET. Sa mesure se fera au travers d'une politique d'évaluation et de suivi de la mise en œuvre des actions.

CONCLUSION GENERALE

Au-delà des enjeux et objectifs thématiques, mis en évidence dans le cadre de cette contribution, le CESER souhaite aborder deux enjeux transversaux :

- l'articulation avec les autres Schémas

Qu'il s'agisse du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), récemment validé, ou du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), en cours d'élaboration, cette articulation doit faciliter une vision globale de l'action régionale. Elle doit ouvrir un champ interdisciplinaire pour une démarche cohérente et intégrée évitant la somme des documents, le simple assemblage de projets locaux ou la seule juxtaposition de thématiques.

Ceci implique un mode d'élaboration et de gouvernance fortement collaboratif et favorisant la transversalité, d'une part entre les services de la Région Nouvelle-Aquitaine, d'autre part entre la Région et ses partenaires, en particulier la société civile.

Le CESER rappelle la nécessité de mettre en place un système de suivi et d'évaluation qui permette de vérifier la traduction opérationnelle des orientations du SRADDET et ainsi d'éviter l'écueil d'un schéma qui pourrait être déconnecté des réalités territoriales.

Afin d'évaluer l'impact des décisions prises dans le cadre du SRADDET et afin de suivre l'évolution dans le temps des projets les plus emblématiques et les plus exemplaires dans la continuité d'une approche systémique, le CESER propose la mise en place d'indicateurs de bien-être en complément des indicateurs habituellement utilisés.

Au titre de recommandations budgétaires, le CESER appelle également à une vision claire et réaliste de ces objectifs.

Enfin, le CESER insiste pour que les politiques de mise en œuvre du SRADDET vise à faciliter et à conforter l'objectif de développement de l'activité et la création d'emplois durables, conformément à la volonté affichée du Conseil régional dans ce domaine.

- La prise en compte des dimensions interrégionale et transfrontalière

Dans la définition des enjeux et la mise en œuvre du SRADDET, elle doit permettre de renforcer les coopérations, les études comparées, et de promouvoir des stratégies communes entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les régions limitrophes, françaises, espagnoles, et de façon générale par l'ouverture à l'international.

Le CESER s'interroge par ailleurs sur **l'interprétation du caractère prescriptif du SRADDET**. Après le simple document de référence sans véritable portée que constituait l'ancien SRADDT, le nouveau SRADDET peut être un véritable outil de pilotage des différentes politiques publiques, avec l'obligation de « prise en compte » de ses objectifs et de « compatibilité » avec ses règles générales⁹.

Mais au-delà de ce statut annoncé de document prescriptif, comment véritablement traduire ces notions ? Le document de « Porter à connaissance » des services de l'Etat apporte certes des précisions sur la place du SRADDET vis-à-vis de Plans dans divers domaines (urbanisme, qualité des eaux, grands équipements, continuités écologiques...), mais pas toutes les réponses...

⁹ S'il n'impose pas, il peut interdire, notamment vis-à-vis des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), ou à défaut les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Au-delà de ces réserves ou interrogations, la dimension intégratrice et la portée prescriptive nouvelle de ce Schéma devrait sensiblement changer non seulement son contenu et son élaboration, mais aussi la nature des relations institutionnelles entre la Région et ses territoires infrarégionaux.

Le CESER est ainsi amené à considérer, comme autant d'interrogations sur l'avenir de ce processus, quatre dimensions fondamentales du SRADDET : son caractère intégrateur, sa valeur prescriptive, les modalités de négociation (et de convergence...) avec les partenaires associés à son élaboration, et les modalités de contractualisation avec les territoires infrarégionaux dans le cadre de sa mise en œuvre.

Document réalisé par le groupe de travail spécifique SRADDET du CESER Nouvelle-Aquitaine, à partir des contributions des commissions de l'Assemblée.

Co-animateurs :

MM. Stéphane Monchambert, François-Xavier Leuret et Didier Delanis.

Vote :

- Pour les parties votées le 22 juin (introduction et conclusion, objectifs et enjeux) : 192 votants, 3 abstentions.

- Pour la partie votée le 18 octobre (propositions d'actions) : 186 votants, 1 voix contre.